



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Délibération n°2023-56– Fixation de la durée d’amortissement du compte 2046

L’an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 décembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le dimanche 17 décembre 2023, s’est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 13	Votants : 16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Marianne PERDRIJAT, Hélène MORONVALLE		
Représentés :	Eric MORISSET donne pouvoir à M. PAIN, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Mme PERDRIJAT, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme LEMARIE,		
Absents :	Fabrice NOURY, Marie MAERTENS, Marie GALANO		
Secrétaire :	Pascal NAWROCKI		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57 ;

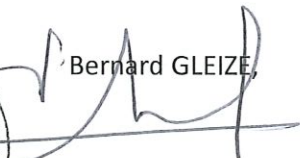
Vu la délibération n°14/2018 du 27 mars 2018 fixant les durées d’amortissements des comptes 2041512 (30 ans) et 20418 (50 ans) ;


Vu l’avis favorable de la Commission finances du jeudi 13 décembre 2023 ;

Considérant l’obligation pour les communes de moins de 3500 habitants d’amortir les subventions d’équipement versées (compte 204) ;

Sur présentation du rapport par M. Pain, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l’unanimité**,

Article unique : fixa la durée d’amortissement pour les dépenses faites au compte 2046 à 30 ans.


Bernard GLEIZE,
Maire de Vauhallan



Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20231221-2023-56-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023